

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 juillet 2019 à 20 heures 00 minutes
MAIRIE

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSCH Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

M. DESPESSE Joël, M. MOUNIER Serge

Secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

Président de séance : Mme COMTE Delphine

32-19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2019

OGEC (contrat d'Association)	11 164.00
Voyage linguistique	250.00
Voyage école primaire	
ADMR	400.00
BATTERIE FANFARE	100.00
CTE DES FETES	300.00
ANCIENS COMBATTANTS	100.00
ACCA	100.00
PETANQUE DES GORGES DU DOUX	100.00
ASSO CULTURELLE	100.00
AEP	100.00
ASSO PARENTS D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE	200.00
ASSO POUR LA SECURITE ROUTIERE	100.00
COMITE CONTRE LE CANCER	100.00
COMITE ANTI GRELE	250.00
AGE D'OR	100.00
FCCSB	/
LES PETITES COLOMBES	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations énumérées ci-dessus pour une somme totale de 13 464 €
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la commune.

33-19 FORFAIT DENEIGEMENT 2018-2020

Madame le Maire propose au conseil municipal le tarif forfaitaire attribué à chaque exploitant chargé d'assurer le déneigement des voies communales pour la saison 2018/2019.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe pour chaque exploitant le forfait qui suit :

Monsieur MICHELAS Maurice > 0 €

Monsieur MOUNIER Serge > 0 €

Monsieur SVEL Christian > 120 €

Monsieur VALLA Max > 0 €

Monsieur BOSCH René > 0 €

Monsieur DESHIERE Paul > 0 €

TOTAL : 50 €

34-19 - TARIF CANTINE 2019-2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le prix du repas fournis par a société Terre de Cuisine est de 2.60 € TTC / repas. Le tarif facturé par la commune aux familles par repas et par enfant est de 3.70 €. Madame le faire propose au conseil de fixer les tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2019-2020. (Revalorisation Indice INSEE mai 2019)

Après en avoir pris connaissance des délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE à 3.70 € le prix du repas à la cantine pour les enfants des écoles de Colombier le Jeune

35-19 - TARIF GARDERIE PERI-SCOLAIRE 2019-2020

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie Périscolaire, il invite le conseil municipal à fixer les montants pour l'année scolaire 2019-2020;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'appliquer une augmentation de 1.00 % sur les tarifs 2018-2019 (Revalorisation Indice INSEE mai 2019)

Le Matin

7h00 à 8h30 > 2.28 € 2.05€ (2ème enfant) 1.84 € (3ème enfant)

Le Soir

16h30 à 17h30 > 1.99 € 1.84 € (2ème enfant) 1.56 € (3ème enfant)

17h30 à 18h30 > 1.99 € 1.84 € (2ème enfant) 1.56 € (3ème enfant)

Précise que toute heure commencée est due

36-19 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DE PAYS

Madame le Maire propose au conseil municipal d'annuler la délibération n° 26-19 du 23 Mai 2019 et présente au conseil un nouveau devis de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils à ARLEBOSC d'un montant total TTC de 62 691.42 € pour l'aménagement des abords de la salle de la Maison de Pays suite à diverses modifications,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Annule la délibération n° 26-19 du 23 mai 2019

Accepte la proposition de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils à ARLEBOSC d'un montant TTC de 62 691.42 € Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

37-19 - PROTECTION DES SOUBASSEMENTS DES MURS DE LA MAISON DE PAYS

Madame le Maire demande au conseil d'annuler la délibération n° 25-19 du 2 mai 2019 et explique qu'en raison d'un changement de fournisseur, l'entreprise Xavier PALISSE propose un nouveau devis pour la fourniture et la pose d'un habillage de protection sur les soubassements des murs de la salle de la Maison de Pays.

La proposition porte sur un habillage avec des panneaux matelbonb en 3mm pour un montant TTC de 1 468.80 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Annule la délibération n° 25-19 du 2 mai 2019

Accepte la proposition de l'entreprise Xavier PALISSE d'un montant TTC de 1 468.80 €

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

38-19 - TRAVAUX PORTE COUPE FEU LOCAL DE RANGEMENT - ECOLE PUBLIQUE

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Xavier PALISSE pour la fourniture et la pose d'un bloc porte coupe-feu 1/2 heure dans le local de rangement de l'école publique pour un montant TTC de 1 008 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise Xavier PALISSE pour un montant de 1 008.00 € TTC.

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

39-19 - AMENAGEMENT D'UNE RAMPE PMR A LA MAIRIE

Madame le Maire demande au conseil municipal d'annuler la délibération n° 27-19 du 23 Mai 2019 et présente au conseil un nouveau devis pour l'aménagement d'une rampe PMR pour l'accès à la mairie de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils à ARLEBOSC suite à diverses modifications, d'un montant total TTC de 8 505.96 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Annule la délibération n° 27-19 du 23 mai 2019

Accepte la nouvelle proposition de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils à ARLEBOSC d'un montant TTC de 8 505.96 €

8 505.96 €

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

40-19 - TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE VOIES COMMUNALES

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise FERATON Fabrice pour le débroussaillage des routes et chemins communales d'un montant TTC de 8 100.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise FERATON Fabrice pour un montant de 8 100.00 € TTC.

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,